246660 - Du lait contenant du lysine

question

Je voudrais savoir s’il est permis de consommer le lait en poudre Nido car on sait que la lysine de soya fait partie de ses composantes. J’avais fait une investigation sur les sources de la lysine et découvert qu’il s’agit d’une matière utilisée dans l’industrie alimentaire dans le but d’empêcher les graisses de se séparer de l’eau dans le produit alimentaire . Elle provient de plusieurs sources dont le soya.
La société assume la responsabilité de déclarer sa provenance comme une partie intégrante des ingrédients du produit. Quand on l’appelle lysine tout court , elle suscite des ..soupçons mais quand on ajoute lysine de soja, elle devient licite.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’y a aucun inconvénient àce que le musulman consomme le lait en question et d’autres laits pareils. On n’est pas tenu de s’interroger sur la licitéde ces produits quand on ignore leurs composantes.

A supposer qu’ils contiennent des ingrédients que nous ne connaissons pas, cela ne nous lie pas car ce que l’on ignore est comme ce qui n’existe pas. Si on était tenu de s’interroger sur les détails des denrées àconsommer, Allah en aurait fait une condition de la licitéde la consommation des mets des mécréants. Du moment qu’on ne nous a pas donnéun ordre dans ce sens en dépit du besoin de tous de profiter des denrées produites par les autres, on comprend que cela n’est ni nécessaire ni légal.

La Commission permanente pour les recherches scientifiques et laconsultance a étéinterrogée en ces termes: L'usage des enzymes dans la fabrication des fromagene les empêche-t-ils pasd’être

licites quand on sait qu'ils contiennent des enzymes de ruminants non égorgés selon la loi islamique. Voici sa réponse:

Premièrement, il n'y a aucun inconvénient pour vous de consommer ces fromages. Vous n'est pas non plus tenus de vous interroger àpropos de leurs enzymes car depuis le temps des compagnons les musulmans consomment des formages sans se poser des questions àpropos des types d'enzymes qu'ils contiennent. »Extrait des Fatwas de la Commission Permanente 22./263-264.

Cheikh In Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:«En principe, tout ce qu'Allah a créésur terre est licite de consommation compte tenu de la parle d'Allah le Très -Haut: C'est Lui qui a créépour vous tut ce qui est sur la terre.... (Coran,2:29) Quand quelqu'u prétend qu'une denrée donnée est illicite, il doit en fournir la preuve.Ajouter crédit àtoutes les supputations est sans fondement. »Extrait de liqaa al-bab al-maftouh (20/31)

Deuxièmement, il ne faut pas prêter attention àce qu'on suscite àpropos des laits

disponibles sur les marchés et leurs composantes en matières de dérivées pouvant avoir une provenance illicite ou douteuses et consorts.

En effet, s'ils sont d'origine végétale, leur liciténe pose aucune problème.S'ils sont d'origine animale, ou bien l'animal concernéest licite et égorgéou mort naturellement. Quand il s'agit d'un animal licite importéd'un pays dont les animaux égorgés nous sont licites de consommation, on le considère comme licite

sans aucun problème. S'il s'agit d'un animal dont la consommation nous est illicite ou importéd'un pays dont les animaux ne nous sont pas licites de consommation, le produit reste encore licite car il peut se trouver dans l'un de deux cas: soit il s'est transforméàcause de l'addition d'éléments chimiques

et est devenu complètement différent,soit il s'est dissout de manière àne laisser aucun trace sur le lait ou d'autres produits pareil.

Nous avons déjàdit dans une autre réponse que la lysine et le cholestérol et consort qui

proviennent d’une origine impure peuvent être utilisés dans la confection de produits alimentaires et des médicaments quand ils sont de faible quantité et sedissolvent dans une substance licite tirée d’autres matières.

Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée àla question n° 102749 et la question n°22013.

En somme, il n’y a aucun inconvénientàconsommer le ait en question et aucune obsession ne se justifie àcet égard.

Allah le sait mieux.